

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**7 FEVRIER 2024**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Candidature à l'appel à  
projets « Été culturel  
2024 » de la DRAC et  
sollicitation de la Région**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 8 février 2024  
par voie d'affichages  
~~notifié le~~  
transmis en Préfecture  
le 8 février 2024  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 8 février 2024

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis BRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 7 février à 20 heures, le  
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-  
Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire  
le 31 janvier deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de  
Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD,  
Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur  
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur  
BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame  
TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur  
VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame  
BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de  
JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI,  
Madame de CIDRAC\*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur  
MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR,  
Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur de  
BEAULAINCOURT\*, Madame SLEMPKES, Monsieur  
LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE,  
Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS,  
Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO,  
Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur  
ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

\*Madame de CIDRAC arrive au dossier 24 A 09

\*Monsieur de BEAULAINCOURT arrive au dossier 24 A 05

**Avaient donné procuration :**

Madame AGUINET à Monsieur THOMAS  
Madame de CIDRAC à Monsieur LEVEL  
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD  
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS  
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES  
Madame RHONE à Madame CASTIGLIEGO

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MIGEON

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20240207-24-A-14c-DE  
Date de télétransmission : 08/02/2024  
Date de réception préfecture : 08/02/2024

**N° DE DOSSIER** : 24 A 14c

**OBJET** : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS « ETE CULTUREL 2024 » DE LA DRAC ET SOLLICITATION DE LA REGION

**RAPPORTEUR** : Monsieur de BEAULAINCOURT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Ministère de la Culture reconduit en 2024 l'opération « Été culturel » initiée en 2020, visant à soutenir des propositions artistiques et culturelles (concerts, représentations, ateliers, projets participatifs...), toutes disciplines confondues, ayant lieu en juillet et août.

L'ambition de ce programme est de favoriser la démocratisation culturelle, avec une offre artistique et culturelle de qualité, gratuite, accessible à tous et en particulier aux personnes ne partant pas en vacances, aux jeunes publics et aux publics empêchés (personnes âgées résidant en EHPAD, personnes en établissements de soins ou en situation de handicap), et de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes artistes et professionnels de la culture.

En 2024, la thématique culture et sport sera mise à l'honneur.

Pour sa programmation de l'été 2024, « Été à Saint Germain », la Ville prévoit un ensemble d'actions et d'événements culturels, accessibles à tous, qui peut être financé par ce dispositif.

Durant toute la période estivale des animations culturelles et des spectacles de rue seront proposés avec l'objectif d'élaborer un projet de diffusion artistique de qualité pour tous, en investissant l'espace public et les structures culturelles en accès libre et gratuit, dans tous les quartiers de Saint-Germain-en-Laye.

Cette manifestation peut également bénéficier d'un soutien financier de la Région Île-de-France dans le cadre de « l'aide à la réalisation de manifestations d'arts plastiques, numériques et urbains », à hauteur de 30 % des dépenses subventionnables et plafonné à 70 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets « Été culturel 2024 » de la DRAC Île-de-France, auprès de la Région Île-de-France dans le cadre du dispositif « Aide à la réalisation de manifestations d'arts plastiques, numériques et urbains » et de tous autres organismes et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets « Été culturel 2024 » de la DRAC Île-de-France, auprès de la Région Île-de-France dans le cadre du dispositif « Aide à la réalisation de manifestations d'arts plastiques, numériques et urbains » et de tous autres organismes et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*